
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 février 2025 à 19 h
4243, rue de Charlevoix**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Carmen Baïant, secrétaire recherchiste
M. Louis Tremblay, chargé des communications

Étaient aussi présents :

PDQ 39

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39

PERSONNEL DU CABINET

Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique

Nombre de personnes dans la salle : 46

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Tel qu'il est d'usage lors de ces séances, Mme Christine Black invite le public à observer une minute de silence.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence de la représentante du PDQ 39.

CA25 10 001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 février 2025, à 19h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 février 2025, à 19h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 Mot de la mairesse et des élu.e.s.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'information :

- Vœux de bonne année
 - El Sistema
 - Souper des entrepreneurs
 - Activités de la semaine de relâche
 - Semaine des enseignantes et enseignants
 - Manifeste de la jeunesse montréalaise pour les arts et la culture
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Marie-Clara

Points d'information :

- Vœux de bonne année
 - Manifeste de la jeunesse montréalaise pour les arts et la culture
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Clara

Points d'information :

- Vœux de bonne année
 - Soirée corridor Henri-Bourassa
 - Budget participatif
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clara

Points d'information :

- Vœux de bonne année
 - Outil-o-thèque
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

Points d'information :

- Vœux de bonne année
 - Tremblement de terre en Haïti
 - Mois de l'Histoire des Noirs
-

Signature du livre d'or - Hommage à Mme Christiane Pamphile

10.03 Période de questions du public

Question des citoyens présents dans la salle :

Esdras Metayer

- Invitation au Gala de reconnaissance

Noel Audet

- Changement de sens sur la rue Gariepy

Robert Guilbault

- Réseau Vélo Express sur Henri-Bourassa

Questions reçues via le formulaire électronique :

Cadillo Dustin

- Arrêt sur le coin de Matte et Fiset

Fatima Gabriela Salazar Gomez

- Circulation de véhicules au parc Pilon

Julien Rioux

- Sens unique de la rue des Ardennes

Suspension de la séance à 20 h 05.

Reprise de la séance à 20 h 10.

CA25 10 002

Adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2024 et de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient adoptés les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2024 et de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA25 10 003

Déposer le plan directeur des parcs de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que soit déposé le plan directeur des parcs de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1257040001

CA25 10 004

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en appui aux journées de la persévérance scolaire qui se déroulent du 10 au 14 février 2025.

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 10 au 14 février 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence! ». Un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiant.es;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux en cette période;

ATTENDU QUE les élu.es municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.es du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.es municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu.es s'engagent! de Concertation Montréal ;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord et la Ville de Montréal se sont engagés, en concertation avec l'ensemble des partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires et privés, agissant auprès de la jeunesse, dans la réalisation d'un ambitieux plan d'action collectif sur 10 ans, Priorité Jeunesse;

ATTENDU QUE Priorité Jeunesse vise à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire les disparités entre les jeunes de Montréal-Nord et ceux de Montréal;
- Accompagner les jeunes dans leur passage de l'enfance à l'âge adulte et les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie personnelle, sociale, citoyenne et économique;
- Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, pacifiques, sécuritaires et ouverts;
- Favoriser des approches d'inclusion et d'intégration socio-économique de tous les jeunes, notamment ceux issus des groupes ethnoculturels et des minorités visibles;
- Aider et soutenir les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leurs projets de vie.

ATTENDU QUE le plan de développement social 2021-2026 confié par l'arrondissement de Montréal-Nord à la Table de Quartier de Montréal-Nord (TQMN) a pour priorité la réussite éducative et la persévérance scolaire des enfants et des jeunes.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par

M. Philippe Thermidor, M. Abdelhaq Sari, Mme Chantal Rossi, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

que l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville de Montréal :

- proclame la semaine du 10 au 14 février 2025 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;
- exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers tous les étudiant.es et envers l'ensemble des intervenant.es du réseau de l'éducation;
- appuie la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence » et d'inviter toutes les personnes élues à y participer.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA25 10 005

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour la poursuite de l'Entente-cadre « Réflexe Montréal ».

Déclaration pour demander à l'ensemble des parties, soit le gouvernement du Québec, les centres de services scolaires et les commissions scolaires de respecter leurs engagements auprès de la population montréalaise à soutenir la pratique sportive et celle en loisirs

Considérant que, lors de la séance du conseil municipal de Montréal du 20 janvier 2025, la mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, Mme Christine Black s'est exprimée pour rappeler qu'il est primordial d'offrir à la population montréalaise des installations sportives et socio-culturelles de qualité et en nombre suffisant, qui représentent des lieux de vie et de solidarité pour chaque personne y ayant accès;

Considérant qu'elle a souligné le fait que les impacts de la décision du gouvernement du Québec concernant la fin de l'Entente-cadre Réflexe Montréal sont palpables dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

Considérant que l'arrondissement de Montréal-Nord vit un déficit criant d'installations sportives et ne dispose d'aucun équipement de cette nature pour desservir sa population de près de 90 000 citoyen.ne.s et particulièrement les jeunes et les personnes aînées;

Considérant que l'ajout d'un centre sportif à Montréal-Nord permettrait d'encourager l'adoption de saines habitudes de vie en plus de renforcer les liens entre les citoyen.ne.s de tous les âges et de tous les horizons;

Considérant que depuis près de quinze ans l'arrondissement de Montréal-Nord travaille activement en vue de réaliser un projet de construction d'un centre sportif, de propriété municipale, lequel bénéficie d'un soutien financier de 88,3 M\$ de la Ville de Montréal pour son volet aquatique;

Considérant que l'arrondissement de Montréal-Nord sollicite l'aide financière des gouvernements fédéral (Programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs) et du Québec pour compléter le budget de construction de cette installation, de l'ordre de 55 M\$;

Considérant que l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite appuyer la déclaration faite par la Ville de Montréal lors de cette séance (résolution CM25 0082), laquelle se lit comme suit;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite assurer à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais, peu importe leur âge et leur arrondissement, un accès à des installations sportives et de loisirs de qualité;

Attendu qu'en 2018, la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et les commissions scolaires, dont certaines sont maintenant des centres de services scolaires, ont signé l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires (ci-après l'Entente-cadre « Réflexe Montréal »);

Attendu que l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » permet à la population montréalaise d'assister à des activités de loisirs et de pratiquer des activités sportives dans les écoles les soirs et fins de semaine et offre à la communauté étudiante montréalaise de profiter des installations sportives de la Ville les jours de semaine;

Attendu qu'optimiser l'utilisation des plateaux sportifs municipaux et des établissements scolaires respecte la capacité de payer de la population montréalaise, laquelle finance déjà ces infrastructures par le biais de taxes et d'impôts;

Attendu que l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » permet une plus grande efficience administrative en mettant fin à la facturation entre la Ville et les centres de services scolaires ou les commissions scolaires;

Attendu que les citoyens et citoyennes de l'arrondissement de Montréal-Nord sont susceptibles de ne plus avoir accès aux installations de sports et loisirs du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île et de la Commission scolaire English Montreal pour bouger et s'entraîner, étant donné que l'Arrondissement ne dispose d'aucune installation de cette nature, de propriété municipale;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir la mise en œuvre de l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » par un financement additionnel du MEQ équivalent à la perte nette subie par certains centres de services scolaires ou commissions scolaires à la suite de l'application de l'entente;

Attendu que depuis l'adoption de la Loi 40, le ministère de l'Éducation (MEQ) a transféré aux villes la responsabilité et les coûts d'acquisition des terrains en plus de la décontamination et des infrastructures à prévoir pour la construction de nouvelles écoles et qu'en contrepartie, « les centres de services scolaires devront favoriser le partage de leurs ressources sans frais avec les municipalités, notamment par la signature d'ententes de partage des infrastructures scolaires. » (Lettre du 12 février 2020 signée par la ministre Laforest - MAMH, et le ministre Roberge - MEQ destinée aux maires et mairesses de même qu'aux DG des commissions scolaires);

Attendu que la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, signée en 2023, comporte un engagement relatif à l'arrimage de la planification et à la mutualisation des infrastructures en ce qui concerne les projets scolaires, de sports et de loisirs et que cet engagement fait partie de la feuille de route 2025 pour la réalisation de la Déclaration;

Attendu que le 13 décembre 2024, les commissions scolaires et les centres de services scolaires ont reçu une correspondance de la part du MEQ indiquant que ce dernier mettait fin au financement prévu, et ce rétroactivement au mois de septembre 2024;

Attendu que la fin du financement par le MEQ met en péril la pratique sportive et de loisirs de milliers de Montréalaises et de Montréalais dont des formations en natation ou de cadets.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par

M. Philippe Thermidor, M. Abdelhaq Sari, Mme Chantal Rossi, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que l'arrondissement de Montréal-Nord de la Ville de Montréal demande :

1. aux parties à l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » de maintenir leur engagement à soutenir la pratique sportive et de loisirs auprès de la population montréalaise;
2. aux parties à l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » de respecter les engagements prévus dans celle-ci;
3. au gouvernement du Québec de continuer à financer les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans l'application de l'Entente-cadre « Réflexe Montréal », tel que convenu lors de sa signature.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA25 10 006

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec.

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2025, Mme Christine Black et M. Abdelhaq Sari se sont exprimés pour partager le souvenir douloureux face à cet événement haineux du 29 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'ils ont rappelé l'importance de l'écoute, de la tolérance d'autrui et de la cohabitation entre les différentes communautés pour que la haine n'ait plus sa place dans notre société, et pour que chacun puisse vivre dans la dignité et le respect;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite appuyer la déclaration faite par la Ville de Montréal lors de cette séance (résolution CM25 0081), laquelle se lit comme suit;

ATTENDU que la ville de Québec a été endeuillée, il y a 8 ans, le 29 janvier 2017, par l'attentat islamophobe commis à la grande mosquée de Québec, qui a coûté la vie à 6 personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

ATTENDU que l'attentat de la grande mosquée de Québec a secoué l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé l'ensemble du Québec;

ATTENDU que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec et ont organisé un rassemblement qui a réuni des milliers de personnes pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

ATTENDU que chaque année, Montréal se joint aux commémorations de l'attentat de la grande mosquée de Québec afin de soutenir les personnes touchées par le drame et de réaffirmer son engagement à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations et qu'elle organise, à l'hôtel de ville, une cérémonie en mémoire des victimes, en collaboration avec le Forum musulman canadien;

ATTENDU qu'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion stipulant qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

ATTENDU que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

ATTENDU qu'en 2021, le gouvernement fédéral a proclamé le 29 janvier comme étant la « Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer de lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination;

ATTENDU que la Ville de Montréal s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses;

ATTENDU qu'en juin 2020, le conseil municipal a reconnu à l'unanimité l'existence du racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord compte dans sa population de nombreux citoyens de diverses origines culturelles, entres autres de plusieurs communautés musulmanes, qui cohabitent harmonieusement et pacifiquement au quotidien;

ATTENDU QUE nous ne pouvons tolérer que des personnes soient victimes d'actes de violence et soumises à la peur au seul motif de leurs convictions religieuses ou de leurs différences culturelles ;

ATTENDU QUE nous souhaitons privilégier les valeurs d'ouverture, de vivre ensemble et de partage au sein de notre arrondissement ;

ATTENDU que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de la discrimination, à des crimes et incidents haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse, que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent continuer d'être mises en place pour les combattre;

ATTENDU qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents islamophobes à Montréal, au Canada et à travers le monde;

ATTENDU que la Ville de Montréal travaille sans relâche à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations et à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par

M. Philippe Thermidor, M. Abdelhaq Sari, Mme Chantal Rossi, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

que l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville de Montréal :

1. commémore, le 29 janvier 2025, l'attentat islamophobe de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des personnes survivantes, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;
2. continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discriminations systémiques;

3. poursuive sa lutte quotidienne contre les manifestations de la haine, de l'intolérance et de la violence dans notre société.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA25 10 007

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour le Mois de l'histoire des Noirs.

Considérant que lors de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2025, Mme Christine Black, et M. Abdelhaq Sari se sont exprimés, à l'effet que le Mois de l'histoire des Noirs constitue un moment pour briser les barrières, démanteler les préjugés et créer des opportunités égales pour tous et toutes. Ils mettent en valeur, entre autres, les apports des communautés noires au sein de la Ville de Montréal et mentionnent le travail remarquable de plusieurs partenaires du Mois de l'histoire des Noirs.

Considérant que l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite appuyer la déclaration faite par la Ville de Montréal lors de cette séance (résolution CM25 0082), laquelle se lit comme suit;

Attendu que le 34^e Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1^{er} février et se terminera le 1^{er} mars 2025;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2025 est « Tout ce que nous (ap)portons », et s'inscrit dans la volonté de souligner les accomplissements, les contributions et le chemin parcouru par les communautés noires;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1^{er} février 2007;

Attendu que la Semaine des Noirs a d'abord été célébrée aux États-Unis en février 1926 et que depuis 1976, chaque mois de février y est désigné comme le Mois de l'histoire des Noirs;

Attendu que depuis plusieurs années, le mouvement La vie des Noirs compte (Black Lives Matter) conscientise la population aux enjeux liés au racisme et aux discriminations systémiques vécus par nos concitoyennes et concitoyens des communautés noires et milite pour une plus grande justice sociale;

Attendu que la place Marie-Josèphe-Angélique, attenante à la future place des Montréalaises, rendra hommage à cette esclave noire faussement accusée d'un incendie puis pendue, et dont le destin témoigne du sort tragique imposé aux personnes autochtones et noires réduites en esclavage jusqu'à l'abolition au Canada, en 1834, de cette pratique inhumaine;

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, l'administration a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat d'accélérer la transformation de la Ville pour qu'elle soit plus juste, inclusive et égalitaire;

Attendu que la Ville de Montréal met en place des actions concrètes et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale plus représentative et inclusive des diversités montréalaises, y compris les personnes noires, et de combattre le profilage racial et social qui touche les personnes noires de façon disproportionnée;

Attendu que, jamais auparavant dans l'histoire de la Ville de Montréal, autant de personnes d'ascendance africaine n'ont accédé à des postes au sein du conseil municipal, du comité exécutif et de commissions;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent l'un des plus importants groupes de minorités visibles dans la métropole et qu'elles contribuent à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de Montréal;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus de 30 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines;

Attendu que les personnes afro-descendantes participent et contribuent activement à la vitalité de l'arrondissement de Montréal-Nord tant au sein de l'appareil administratif municipal local, qu'en matière de développement économique, culturel, social et communautaire

Attendu que l'arrondissement de Montréal-Nord souligne chaque année le Mois de l'histoire des Noirs et mobilise ses partenaires pour se joindre aux services administratifs municipaux afin d'élaborer et de réaliser une programmation culturelle diversifiée et de grande qualité à l'intention de la population;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par

M. Philippe Thermidor, M. Abdelhaq Sari, Mme Chantal Rossi, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

que l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville de Montréal :

- 1- réaffirme haut et fort que la vie des Noirs compte et que la tolérance zéro s'impose au sein de tous ses instances, services, unités et arrondissements lorsqu'il est question de racisme et de discriminations sous toutes ses formes;
- 2- reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires à l'histoire, au développement et au rayonnement de Montréal et de Montréal-Nord;
- 3- encourage la population montréalaise à participer, dès le 1^{er} février 2025, aux activités du 34^e Mois de l'histoire des Noirs afin de célébrer et de souligner l'importance des communautés noires à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA25 10 008

Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvée la convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259720001

CA25 10 009

Accorder un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2025 et approuver le projet de contrat à intervenir.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordé un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2025 et approuver le projet de contrat à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1255863001

CA25 10 010

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 70 391,02\$ aux 18 organismes suivants: le Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord, le Centre des jeunes de l'Escale, le Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord, la Société culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord, les Fourchettes de l'Espoir, Baseball mineur, la Table de Concertation Jeunesse de Montréal-Nord, Qu'en dit Raton, Vision Charitable, le Club de patinage artistique de Montréal-Nord, Halte-Femmes de Montréal-Nord, la Maison des jeunes l'Ouverture, La musique aux enfants, une initiation de l'OSM, le Club de natation Montréal-Nord, la Table de Quartier de Montréal-Nord, le Club Gymkhana, l'Association Place Normandie et le 188 scoutisme de Montréal-Nord pour la réalisation de leurs projets respectifs dans le cadre du Programme Initiatives et Projets Spéciaux.

M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme de 70 391,02\$ aux 18 organismes suivants:

Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord	4 249 \$
Centre des jeunes de l'Escale	4 249 \$
Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord	2 550 \$
Société culture et Traditions Québécoises	4 249 \$
Les Fourchettes de l'espoir	4 249 \$
Baseball mineur	4 249 \$
Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord	4 249 \$
Qu'en dit Raton	4 165 \$
Vision Charitable	3 226 \$
Club de patinage artistique Montréal-Nord	4 249 \$
Halte-Femmes de Montréal-Nord	3 018 \$
Maison des jeunes l'Ouverture	4 249 \$
La musique aux enfants, une initiation de l'OSM	4 244 \$
Club de natation de Montréal-Nord	4 249 \$
TQNM	4 249 \$
Club Gymkhana	2 198 \$
Association Place Normandie	4 249 \$
188 scoutisme marin de Montréal-Nord	4 249 \$

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1259738001

CA25 10 011

Entériner une dépense de 350 \$ auprès de l'organisme L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert intitulé « Tour du monde en cinéma » qui a eu lieu le 25 janvier 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 350 \$ auprès de l'organisme L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert intitulé « Tour du monde en cinéma » qui a eu lieu le 25 janvier 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1253573002

CA25 10 012

Autoriser une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 27e édition du tournoi qui aura lieu du 3 au 9 février 2025, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'une publicité dans le programme de la 27e édition du tournoi qui aura lieu du 3 au 9 février 2025, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1253573001

CA25 10 013

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 20 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de la Pointe-de-l'Île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 20 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1253573004

CA25 10 014

Approuver une dépense de 500 \$ auprès de l'organisme Parlons Entre Hommes / Rising Men Alliance pour l'achat d'un espace publicitaire lors de l'édition inaugurale du Gala des Hommes d'impact qui aura lieu le 8 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une dépense de 500 \$ auprès de l'organisme Parlons Entre Hommes / Rising Men Alliance pour l'achat d'un espace publicitaire lors de l'édition inaugurale du Gala des Hommes d'impact qui aura lieu le 8 février 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1253573003

CA25 10 015

Déposer aux archives le certificat des résultats à la suite de la tenue de registre pour le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats à la suite de la tenue de registre pour le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1247987016

CA25 10 016

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement;

ET QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-065 visant à autoriser l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser une marge de recul avant minimum de 0,3 mètre, au lieu de 4,5 m;
- De déroger à l'article 92.20 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser 29 cases de stationnement au lieu de 33;
- De déroger à l'article 92.25 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser les cases de stationnement dans la marge avant principale;
- À l'article 92.26 du règlement de zonage R.R.1562, afin que la bande d'isolement végétalisée pour l'aire de stationnement varie de 0 m à 2 m, au lieu du minimum de 2 m requis;
- De déroger à l'article 215 du règlement de zonage R.R.1562 afin qu'aucune zone de manœuvre ne soit aménagée sur le futur lot 6 409 669;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles sur le lot 1 093 934 soit maintenue en opération pour activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'un dispositif d'alerte soit installé sur l'agrandissement à l'est et devant le nouveau quai de chargement à l'ouest afin de signaler la sortie des camions;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que soit autorisé, l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble, conformément au plan projet d'implantation, préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 30 août 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

CA25 10 017

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-066 visant à autoriser la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes situé sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser l'usage "Entreprises de camionnage" (Commercial de classe I);
- De déroger à l'article 77, afin d'autoriser que la façade principale du bâtiment ne soit pas parallèle à la voie publique;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux d'agrandissement des quais de déchargement à l'est de l'abattoir sur le futur lot 6 409 669 soient débutés;
- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles soit maintenue en activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir situé sur le lot 6 409 669;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Que soit autorisé, la construction d'un bâtiment d'attente intérieure pour les volailles, conformément au plan projet d'implantation préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 9 septembre 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1247758004

CA25 10 018

Nommer Béatrice Nzongo, matricule 100314462, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal, en vue d'une permanence dans cet emploi, et ce, à compter du 8 février 2025.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Béatrice Nzongo, matricule 100314462, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, avec la

réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal, en vue d'une permanence dans cet emploi, et ce, à compter du 8 février 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1259649001

CA25 10 019

Nommer Carmen Baiant, à titre de secrétaire recherchiste, au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Carmen Baiant, à titre de secrétaire recherchiste, au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, en période d'essai, tel que prévu à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1249171010

CA25 10 020

Nommer Kristina Joubert à titre de cheffe de section de la culture, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et ce, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Kristina Joubert à titre de cheffe de section de la culture, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et ce, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1245863004

CA25 10 021

Titulariser M. Boris Styvin Kweke, à titre d'électrotechnicien d'arrondissement à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 février 2025.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Boris Styvin Kweke, à titre de électrotechnicien d'arrondissement à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 février 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1259913001

CA25 10 022

Autoriser la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130, groupe de traitement 10), à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130, groupe de traitement 10, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du samedi 8 février 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1255579001

CA25 10 023

Autoriser la création d'un poste permanent de plombier, (emploi 601720, groupe de traitement 17), à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de plombier, (emploi 601720), groupe de traitement 17, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1249913003

CA25 10 024

Autoriser la création d'un poste permanent de technicien greffe et archives en contrepartie de l'abolition du poste permanent de technicien en gestion des documents et archives, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord et ce, à compter du 8 février 2025.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de technicien greffe et archives en contrepartie de l'abolition du poste permanent de technicien en gestion des documents et archives, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord et ce, à compter du 8 février 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.07 1259171001

CA25 10 025

Nommer Carmen Baiant à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Montréal-Nord en remplacement d'Anne-Sophie Bergeron à compter du 4 février 2025.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que soit nommée Mme Carmen Baiant à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Montréal-Nord en remplacement d'Anne-Sophie Bergeron à compter du 4 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1249171011

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2025.